

Préface

Un climat international très différent s'est instauré depuis la fin de la Guerre froide et dans la foulée de la guerre du Golfe. Ce nouveau climat a des répercussions importantes sur la façon de percevoir le contrôle des armements et la vérification. Parmi ces répercussions, mentionnons :

- 1) une préoccupation accrue à l'égard de la prolifération des armes de destruction massive et de la technologie de l'armement, ainsi que devant l'accumulation excessive et déstabilisante d'armes classiques;
- 2) une reconnaissance de plus en plus grande de la nécessité de résoudre les conflits régionaux et locaux, y compris les hostilités entre États, pour garantir la paix et la sécurité internationales;
- 3) l'émergence d'un consensus quant à la nécessité et à la possibilité de renforcer le rôle des institutions et des processus multilatéraux, en particulier celui des Nations Unies, pour assurer la paix et la sécurité.

Comme l'indiquent deux rapports influents du secrétaire général de Nations Unies, *Agenda pour la paix* et *Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide*¹, le contrôle des armements et sa dimension concomitante de vérification sont de plus en plus perçus comme des éléments contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

La communauté internationale attache maintenant beaucoup d'importance aux activités de surveillance dans une multitude de contextes et ne se contente plus comme avant de vérifier si les traités officiels de «contrôle des armements» sont respectés. Parmi ces contextes, mentionnons : la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs; l'accumulation déstabilisante d'armes classiques; les mesures de désarmement unilatérales et réciproques; le désarmement ou la limitation des armements

en vertu de résolutions du Conseil de sécurité; et le contrôle de forces militaires dans le cadre d'activités particulières de gestion des conflits comme le maintien, le rétablissement et l'imposition de la paix. Dans ces contextes, qui pourraient être réunis sous la rubrique «contrôle des armements», on s'accorde à mettre l'accent sur :

- 1) des mesures visant à contrôler d'une certaine manière la possession d'armements ou les activités de forces militaires,
- 2) la nécessité d'une plus grande transparence de la part des forces militaires et
- 3) la nécessité d'un mécanisme de vérification pour déceler les cas de non-respect des mesures et accroître la confiance.

Les auteurs qui ont examiné par le passé la transformation des rôles de la vérification du contrôle des armements, des mesures propres à accroître la confiance et du maintien de la paix dans la période de l'après-guerre froide percevaient ces trois processus comme des éléments indépendants ou ont tout au plus établi des liens entre la vérification du contrôle des armements et les mesures propres à accroître la confiance. Il est clair que ces trois processus ont un objectif de base commun — une plus grande transparence — et que, dans le monde dangereux et instable où nous vivons actuellement, ils se transforment parce que les demandes changent, chacun devenant plus étroitement lié aux deux autres.

Le présent rapport constitue le troisième volet d'une série d'études tournées vers l'avenir qu'entend réaliser une équipe d'universitaires américains et canadiens², de même qu'un important exemple de collaboration dans le secteur de la recherche. Les chercheurs et les spécialistes du domaine y ont accès comme le prévoit l'un des objectifs du programme canadien de recherche sur la vérification, objectif visant à faciliter la compréhension de tous les aspects des question de vérification.

¹ *Agenda pour la paix*, document de l'ONU A/47/277, 17 juin 1992; et *Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide*, document de l'ONU A/C.1/47/7, 23 octobre 1992.

² Voir Sidney Graybeal, George Lindsey, James Macintosh et Patricia McFate, *La vérification d'ici*

l'an 2000, Études sur la vérification du contrôle des armements n° 4. (Ottawa : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canaca, 1991); et Patricia McFate, Sidney Graybeal, George Lindsey et D. Marc Kilgour, *Endiguer la prolifération : la contribution des synergies de la vérification*, Études sur la vérification du contrôle des armements n° 5. (Ottawa : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 1993)